



Dérogations sauvages à Fret SNCF

La direction prend ses désirs pour des réalités !

Même si SUD-Rail a dénoncé l'Accord d'Entreprise, nous sommes très attentifs à ce qu'en feront nos directions et leurs partenaires signataires. Suite aux alertes faites par les CHSCT de la DFCE, nous avons décidé d'interpeller le président du C E Fret sur la mise en place de dérogations sur cet établissement



Un accord de régression qui n'autorise pas toutes les transgressions !

Même si la signature en bas de l'accord scélérat qui va profondément faire régresser les conditions de travail des agents donne la capacité à la CFDT et à l'UNSA de valider des dérogations ; celles-ci ne se substituent pas au processus légal. Aujourd'hui pour les patrons, l'accord se substitue au droit du travail et leur donne le droit de faire fi des consultations des CHSCT et du CE... Pour la direction de Fret SNCF, l'accord, c'est le Far-west et ça lui permet de faire ce qu'elle veut, en dehors de tout contrôle, suivi, information ou consultation des instances et c'est inacceptable.



Et d'abord, cet accord de la honte est-il vraiment applicable maintenant ?

Alors que les directives d'application de l'accord n'ont pas été transmises, que la « commission de validation » (qui doit rendre son avis dans les 2 mois) n'est pas constituée et que le processus d'information/consultation n'a pas eu lieu dans les CHSCT et les CE, la direction de la DFCE, la direction nationale passe en force des modifications portant sur le temps de travail de nuit et le 19/6. Pour SUD-Rail, cette application sauvage est prématurée et illégale.

SUD-Rail agit pour les droits des salariés, les autres O.S. capitulent !

Mis face à ses contradictions et aux évidences apportées par SUD-Rail, la direction de Fret décide malgré tout de continuer sa mise en place en dehors de tout cadre réglementaire. **Malheureusement, encore une fois, et malgré que l'ensemble des OS soient toutes choquées par la méthode patronale, seul FO était prête à nous suivre sur une délibération pour assigner la direction en justice.** Nous ne baisserons pas les bras, nous continuerons à peser pour que les droits des salariés ne soient pas bafoués.

Même la simple adoption d'une motion enjoignant la direction à surseoir à présenter des roulements dérogatoires n'a pas réussi à provoquer l'unité syndicale autour d'un sujet aussi important que la défense des conditions de travail des cheminots du fret...

Le scandale de la souffrance au travail à Fret SNCF !

QU'EST-CE QUE VOUS NOUS PROPOSEZ POUR LUTTER CONTRE LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL ?

HEU... UN NUMÉRO VERT ?



Souffrance au travail et suicides nié par la direction !

La politique de Fret SNCF est faite de management violent qui engendre aussi une très forte souffrance au travail et même si le lien entre les conditions de travail et la souffrance au travail est évident, le déterminer quand un collègue passe à l'acte doit être une priorité, reconnaître les faits, en parler et commencer à se questionner sur les causes et à réfléchir à des solutions, constitueraient incontestablement un progrès dans le monde du travail.

Ces derniers mois, la Fédération SUD-Rail a appris que plusieurs agents de la Sûreté, de la maintenance des voies, de l'accompagnement de trains, du Fret ont mis fin à leurs jours sans que la direction ne lève le moindre petit doigt ou ne communique. Pour ces cas connus, combien de drames sont aujourd'hui cachés par la direction de la SNCF ? Combien se dessinent ? Il faut en finir avec la banalisation du mal, instaurée par un management inhumain dans l'entreprise SNCF au motif d'un prétendu et très instrumentalisé « respect de la famille », car le véritable respect n'est pas de faire preuve de pudeur à l'évocation d'un suicide, ou de ne pas en parler. Agir pour tenter d'éviter ces drames, c'est établir des arbres des causes sans concession, c'est déterminer clairement les organisations pesantes, usantes et les supprimer... Mais encore faudrait-il en avoir connaissance car les dirigeants de Fret SNCF organisent l'omerta et ne sont même pas en capacité de pouvoir répondre aux questions des élus du CE sur le nombre et les circonstances de ces drames humains.

UN VÉRITABLE SCANDALE COUVERT A TOUS LES NIVEAUX DE L'ENTREPRISE, LA FÉDÉRATION SUD-Rail A SAISI LE MINISTRE DES TRANSPORTS ET LE PRÉSIDENT PEYU POUR QUE

LA LUMIÈRE SOIT FAITE SUR CES SUICIDES !

Transport de marchandises, d'autres solutions sont possibles !

CHANGEONS D'ÈRE !!

Le Comité d'Établissement Fret de la SNCF & Émergences présentent

TRANSPORT DE MARCHANDISES CHANGEONS D'ÈRE !



À VOIR
UN DOCUMENTAIRE
DE GILLES BALBASTRE
À LIRE
UN RAPPORT CO-ÉCRIT PAR
LE CE FRET & ÉMERGENCES

« PRENEZ L'AIR ! »



Nous savions tous que le fret ferroviaire n'était pas en forme. Mais de là à avoir conscience de l'étendue des dégâts et de la rapidité de la casse, il y avait un pas que ce film a permis de franchir. 85% des marchandises passent désormais par la route, à peine 10% par le rail. La part du rail a été divisée par trois en une quinzaine d'années seulement mais d'autres solutions restent possibles.

A l'aube d'une campagne présidentielle et législative qui s'annonce plus glauque et réactionnaire que jamais, il est nécessaire que chacun connaisse les maux et les remèdes pour sauver le fret ferroviaire.

Pour visionner le film, rendez-vous sur le site de Fret SNCF : <http://www.fret21.org/> ou à l'adresse suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=jmydwmmDB5E>

Bilan Social 2015
FRET SNCF en dessous de
tout



Pour **SUD-Rail**, ce bilan social est le triste reflet de la situation catastrophique de FRET SNCF, dans sa droite ligne de destruction de l'emploi avec encore plus de 600 postes de cheminots supprimés en 2015.

Malheureusement, c'est encore le collège Exécution qui remporte la palme des suppressions au profit du collège Cadres. La délégation **SUD-Rail** se demande quand cessera cette inflation des frais de structure que nos concurrents n'ont pas à supporter avec près de 41% de la masse salariale. **L'embauche reste anecdotique avec seulement 163 CDI en 2015, avec près de 34% de contractuels dans ces recrutements.** Un phénomène qui ne cesse de s'amplifier, en 2011 l'embauche de contractuels était de seulement 17%....

La faible augmentation des salaires est uniquement due au vieillissement des populations de cheminots du FRET. En effet, avec un non accord salarial à 0% d'augmentation, les cheminots de FRET ne reçoivent pas beaucoup de reconnaissance en rapport avec les efforts consentis et les restructurations subies. Même lors des exercices de notations l'entreprise a essayé de gruger les cheminots en proratisant l'application du RH910, forfait rectifié grâce à la vigilance des délégués **SUD-Rail**. Après toutes ces considérations, difficile d'imaginer que le moral est bon à FRET SNCF.

Les accidents du travail avec arrêt sont quasi stables 187 contre 193 en 2014. Ce qui inquiète plus notre délégation est la hausse significative des accidents du travail sans arrêt + 73% entre 2011 et 2015. A **SUD-Rail**, nous pensons que ce phénomène est dû à la systématisation de la Visite Aptitude Sécurité chez les ADC suite à accident de personne suivi d'un arrêt de travail. En effet, de nombreux mécanos redoutant de repasser cette VAS préférant ne pas s'arrêter au détriment de leur santé et de la sécurité ferroviaire. Même les médecins dans les différents CHSCT ne peuvent plus cacher et avouent ce phénomène. **L'augmentation des départs volontaires** montre bien le ras le bol ressenti à FRET par les cheminots, ils représentent 20% des départs de l'entreprise. Encore une injustice puisque tous les cheminots n'y ont pas droit dans les mêmes conditions.

La destruction des emplois de cheminots reste l'alpha et l'oméga de la direction dans sa recherche d'économie des coûts et de productivité à tout prix. L'amélioration de la qualité du service ferroviaire en s'appuyant sur le savoir-faire et l'expérience des cheminots afin de faire de FRET SNCF l'acteur majeur du transport ferroviaire de marchandises nous paraît pourtant une meilleure orientation à prendre, sans aucun doute plus utile à la collectivité en termes de service rendu, d'aménagement du territoire et de respect de l'environnement.





52 RP, Sous-traitance, IMC, Entrave... A quand la prison ?

A quoi s'attendre dans une entreprise qui, tout à fait consciemment, enfreint régulièrement la législation et abuse des recours juridiques pour ne pas faire face à ces responsabilités... Rien que ces dernières semaines, l'entreprise s'est encore fait condamner pour la non-attribution des 52 RP doubles, elle est repassée devant les tribunaux pour le délit de marchandage et la sous-traitance illégale. Récemment et après avoir été condamné en appel pour la non-application du RH0910, c'est encore un de vos établissements qui va devoir régulariser près de 3 ans de notation, il serait d'ailleurs temps que vous donniez des consignes pour également faire régulariser la situation à la DFCE et à la DFSR... Et ça continue, après l'arrêt rendu par la Cour de Cassation le 13 octobre 2016 sur les indemnités de modification de commande, SUD-Rail a écrit à la direction nationale. La direction n'ayant pas jugé bon de répondre SUD-Rail était reçu le mercredi 23 novembre 2016 par la direction nationale de SNCF Mobilités. **Pour rappel, SUD-Rail revendiquait à la direction qu'une consigne immédiate soit donnée aux établissements Fret de payer les IMC lorsque les modifications de commande concernent le contenu de la journée de travail et de faire un rappel sur les 3 dernières années des sommes dues aux agents. La direction va enfin appliquer la réglementation, rapprochez-vous de vos délégués SUD-Rail pour plus de renseignements et pour engager la procédure !!**



Période de moindres besoins à Fret

Les périodes de moindre besoin en personnel, au nombre de 4, sont réduites aux 240 jours peu intéressants pour les cheminots souhaitant obtenir le paiement de l'indemnité prévue pour les congés pris pendant ces périodes, après, rappelons-le, une franchise de 8 jours. Vous trouverez ces périodes dans la FR00253

SUD-Rail considère qu'une fois de plus, la direction du Fret va économiser des bouts de chandelles sur le dos de ses agents. Pourtant, comme tous les ans, les directions imposeront de nombreux figeages au Fret, notamment pendant les vacances scolaires estivales et de fin d'année. **Ces figeages obligent de nombreux agents à poser des congés alors que, contre toute logique, ces périodes ne sont pas considérées par vous comme périodes de moindre besoin en personnel !**

SUD-Rail réitère sa revendication que tout figeage obligeant un agent à poser congé soit d'office compensé par le paiement de l'indemnité !